

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **TB 1110H**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation **SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels**
- Catégorie du produit **PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**
- Emploi de la substance / de la préparation **Agent d'étanchéité**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : **THREE BOND EUROPE S.A.S TEL: 33 (0)1 34 32 39 60**
B.P 39105
95073 CERGY PONTOISE FRANCE FAX: 33 (0)1 34 32 39 61
- Service chargé des renseignements : **Département H&S de Three Bond Europe : msds@threebond.fr**
Site : http://quickfds.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: **INRS FRANCE : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)**
Belgique - Tel : 32 070/245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 **Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**
- Pictogrammes de danger **néant**
- Mention d'avertissement **néant**
- Mentions de danger **H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.**
- Conseils de prudence **P273 Éviter le rejet dans l'environnement.**
P280 Porter des gants de protection.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires: **Contient méthacrylate de 2-hydroxyéthyle. Peut produire une réaction allergique.**
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: **Non applicable.**
- vPvB: **Non applicable.**

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description : **Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux**

(suite page 2)

FR

Nom du produit TB 1110H

(suite de la page 1)

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 41637-38-1 Numéro CE: 609-946-4 Reg.nr.: 01-2119980659-17-XXXX	Diméthacrylate de Bisphenol A Ethoxyle Aquatic Chronic 4, H413	50-100%
CAS: 3290-92-4 EINECS: 221-950-4 Reg.nr.: 01-2119542176-41-XXXX	Triméthacrylate de triméthylpropane Aquatic Chronic 2, H411	1-<2,5%
CAS: 80-15-9 EINECS: 201-254-7 Reg.nr.: 01-2119475796-19-XXXX	hydroperoxyde de cumène Org. Perox. E, H242; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	0,5-<1%
CAS: 868-77-9 EINECS: 212-782-2 Reg.nr.: 01-2119490169-29-XXXX	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	0,1-<0,3%

- SVHC néant

- Indications complémentaires

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- après inhalation : Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Ne laisser vomir le sujet spontanément que lorsqu'il est totalement conscient
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

FR

Nom du produit TB 1110H

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :**
 - Porter un vêtement de protection totale
 - Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
 - Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Veiller à une aération suffisante
 - Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Stocker dans un endroit frais.
 - N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit
- **Indications concernant le stockage commun :**
 - Ne pas conserver avec les agents de réduction
 - Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

(suite page 4)

FR

Nom du produit TB 1110H
**- 7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**- Indications complémentaires
pour l'agencement des
installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des
valeurs-seuil à surveiller par
poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**- Indications complémentaires
:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
**- Mesures générales de
protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection respiratoire :
- Protection des mains :


Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**- Temps de pénétration du
matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux :

Lunettes de protection.

- Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- Aspect:

Forme : pâteux

Couleur : blanc

- Odeur : caractéristique

- Modification d'état

Point de fusion : non applicable

Point d'ébullition : non applicable

- Point d'éclair : > 100°C

(suite page 5)

FR

Nom du produit TB 1110H

(suite de la page 4)

- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.
- **Densité à 25°C:** 1,1
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible
- **Viscosité :**
- **dynamique à 25°C:** 35000 mPas (-)
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Polymérisation par dégagement de chaleur
Réactions au contact de métaux divers
Réactions aux peroxydes
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

41637-38-1 Diméthacrylate de Bisphenol A Ethoxyle

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OCDE Ligne Directrice 423)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OCDE Ligne directrice 402)

24937-93-7 Polyester de l'acide adipique

Oral	LD50	> 15000 mg/kg (Rat)
------	------	---------------------

3290-92-4 Triméthacrylate de triméthylpropane

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OCDE Ligne directrice 423)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OCDE Ligne directrice 402)

80-15-9 hydroperoxyde de cumène

Oral	LD50	382 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	220 mg/l (rat)

868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 6)

FR

Nom du produit TB 1110H

(suite de la page 5)

Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rabbit)
----------	------	----------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **des yeux :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Sensibilisation :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Autres indications :** *Le produit est difficilement biodégradable.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** *Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** *Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.*



*Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

(suite page 7)

FR

Nom du produit TB 1110H

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Polluant marin :** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **MAL-CODE :** 2-1
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes** H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 8)

FR

Nom du produit TB 1110H

(suite de la page 7)

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

- * Données modifiées par rapport à la version précédente